

**APPEL A PROJETS**

**RENNES - 17 Rue Saint Georges**

**Prise à bail du Rez-de-chaussée commercial**



## Sommaire

<b>1/ Le centre-ville de Rennes</b> .....	<b>3</b>
<b>2/ L'opération Rennes Centre Ancien</b> .....	<b>3</b>
<b>3/ Situation du local commercial</b> .....	<b>5</b>
3.1 Situation urbaine et commerciale .....	5
3.2 Présentation de l'immeuble sis 17 rue Saint Georges .....	6
3.3 Situation réglementaire de l'immeuble et du bien .....	7
<b>4/ Le local commercial : description et caractéristiques</b> .....	<b>7</b>
4.1 Description du local .....	7
4.2 Caractéristiques techniques du local .....	7
<b>5 / Modalités d'implantation et conditions locatives</b> .....	<b>8</b>
5.1 Activité pressentie .....	8
5.2 Conditions locatives .....	9
5.3 Modalités de livraison .....	9
<b>6/ Conditions de dépôt des candidatures</b> .....	<b>10</b>
<b>7/ Phase « audition » des porteurs de projet</b> .....	<b>11</b>
<b>8/ Critères d'appréciations des projets</b> .....	<b>11</b>
<b>9/ Déroulement de l'appel à projets</b> .....	<b>12</b>
<b>10/ Formalités et contacts</b> .....	<b>13</b>

## 1/ Le centre-ville de Rennes

Porte d'entrée de la Bretagne, Rennes fait partie des métropoles françaises les plus dynamiques, où il fait bon vivre, étudier et entreprendre. Quartier central et emblématique totalisant plus de 20 000 habitants, le centre-ville de Rennes est le premier pôle commercial Breton par ses dimensions économiques, démographiques, patrimoniales, culturelles et sociales.

Depuis 2017, la liaison LGV positionne Rennes à 1h25 de Paris marquant une étape clé de son développement. L'arrivée en cœur de ville de 5 nouvelles stations de métro dès l'ouverture de la ligne B en 2021, représente un vecteur au service de l'attractivité commerciale et touristique du cœur marchand de la Métropole.

Le projet urbain Rennes 2030 fixe d'ailleurs l'objectif de renforcer l'intensité du centre-ville et de le «déplier», en créant de nouveaux lieux d'intensité urbaine au nord avec l'Hôtel Dieu, au sud avec EuroRennes, à l'est et à l'ouest avec les nouveaux quartiers de Baud Chardonnet et de l'Octroi et au centre avec notamment le projet du Palais du commerce.

Comme toutes centralités, 4 fonctions essentielles structurent celle du centre-ville de Rennes

- L'habitat permettant de déployer une offre de logement sécurisée, diversifiée et abordable pour tous
- La culture, le patrimoine permettant d'offrir une identité, de créer un attachement vecteur de lien social, de convivialité
- Les services permettant de répondre aux besoins non-marchands des habitants et des actifs
- L'économie dont le commerce

Cet ensemble de fonctions participe à la vitalité et l'identité rennaise, ainsi qu'au maintien d'un centre habité. Le centre-ville de Rennes compte 21 000 habitants (données INSEE).

Forte d'une attractivité dépassant les limites départementales, l'offre commerciale du centre-ville est dense comptant plus de 1 900 points de vente pour un chiffre d'affaires global de 732 Millions d'euros.

L'équipement de la personne et les cafés hôtels restaurants sont les deux secteurs clés du centre-ville totalisant plus de 40 % des points de vente.

Dans le contexte inédit dû au COVID 19, les secteurs du commerce de détail et de l'artisanat sont lourdement impactés. Territoires Publics, la Ville et la Métropole poursuivent le travail engagé de requalification sur le centre ancien en encourageant notamment de nouvelles implantations permettant de soutenir l'appareil commercial et artisanal face aux impacts sévères de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

## 2/ L'opération Rennes Centre Ancien

La qualité des ambiances urbaines adossée à un patrimoine exceptionnel en centre ancien apparaît comme l'un des éléments constitutifs de l'atmosphère, de l'identité et de l'attractivité rennaise. La valorisation de ce patrimoine, marqué par une politique de protection, constitue donc un fil rouge des actions de requalification du centre ancien. La révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (P.S.M.V.) en date du 16 décembre 2013 en constitue un élément majeur.

Toutefois, malgré un travail de restauration mené depuis 30 ans, certains immeubles de ce tissu urbain se dégradent irrémédiablement. Des pathologies lourdes du bâti nécessitent désormais des travaux considérables, compliqués par le poids de la copropriété qui régit près de 80% des immeubles du centre ancien.

Pour répondre aux besoins et pour faire face au défi posé par l'état très dégradé du bâti du centre historique, la Ville de Rennes décide de confier à la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Territoires Publics, la mise en œuvre à partir de février 2011, d'une concession d'aménagement portant sur la réhabilitation de 150 immeubles et 150 logements sur une durée de 5 années.

Cette opération d'envergure est sans précédent à Rennes par son ampleur, ses moyens et ses ambitions, fondée sur l'association de dispositifs incitatifs et coercitifs dont l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) avec son volet copropriétés dégradées.

Au terme de 5 années d'opération (2011-2016), les actions conduites dans le cadre de cette 1<sup>ère</sup> concession d'aménagement ont été guidées par des enjeux visant la sécurité des immeubles et des occupants, l'éradication de l'insalubrité et du risque incendie et le soutien à la réalisation de travaux lourds de réhabilitation des immeubles afin de garantir la pérennité du bâti et du patrimoine.

L'opération aura permis de réhabiliter 80 immeubles et 750 logements par des dispositifs incitatifs, et 38 immeubles par le biais d'une intervention publique renforcée. Cela correspond à 68 M € de travaux engagés sur 5 ans et 25 M € d'aides publiques (ANAH et Rennes Métropole) octroyées aux propriétaires privés.

Forte de ses résultats et des besoins recensés (encore 500 immeubles dégradés), l'opération Rennes Centre Ancien a été reconduite en septembre 2016 pour une durée de 7 années ; elle intègre désormais des missions complémentaires dont une mission dédiée spécifiquement au commerce du centre-ville, conduite en lien étroit avec le service commerce et tourisme de Rennes Métropole et en cohérence avec les objectifs fixés dans le Plan d'Action Commerce Centre-Ville.

Cette mission poursuit les objectifs suivants :

- Sensibiliser et négocier avec les porteurs de projet pour mieux maîtriser les activités exercées sur certains locaux ou linéaires commerciaux sans avoir nécessairement recours au droit de préemption ;
- Acquérir des locaux commerciaux en vue de les réhabiliter, et dans la mesure du possible de les remembrer afin de les remettre sur le marché immobilier ;
- Encadrer les futures affectations des pieds d'immeubles acquis dans le cadre de l'opération lors des commercialisations conduites par Territoires ;
- Assurer le portage immobilier de certains locaux commerciaux ciblés afin d'accompagner la remise sur le marché et ce dans le cadre d'une stratégie globale d'implantation
- Participer aux actions de résorption de la vacance en centre-ville.

Au travers de ces différents enjeux, il s'agit pour Territoires Publics, acteur de terrain, d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de sa stratégie commerciale en veillant à la pérennité, à la diversification et au renforcement de l'attractivité commerciale du centre-ville, dans une vision combinant à la fois l'échelle fine du secteur et le centre-ville dans sa globalité.

Dans le cadre de l'opération Rennes Centre Ancien, Territoires Publics a acquis en 2015 le rez-de-chaussée de l'immeuble sis 17 rue Saint Georges afin d'accompagner la copropriété dans la réhabilitation globale de l'immeuble, achevée en septembre 2020.

Territoires Publics, propriétaire des murs commerciaux sis 17, rue Saint Georges, lance en lien avec le service Commerce et Tourisme de Rennes Métropole un appel à projets en proposant à la location ce rez-de-chaussée commercial selon le cahier des charges suivant.

## 3/ Situation du local commercial

### 3.1 Situation urbaine et commerciale

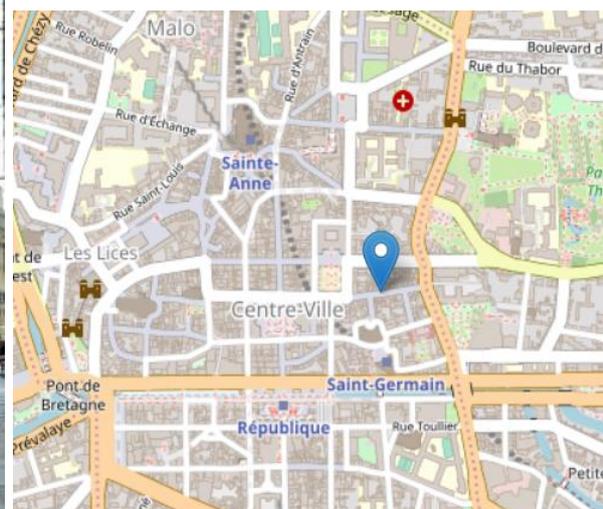
Au cœur du centre-ville historique et piéton de Rennes, la rue SAINT-GEORGES est située à proximité immédiate du Parlement de Bretagne, de la place de la mairie et de nombreux équipements structurants (parc du Thabor, piscine Saint Georges, ...). Elle constitue une rue emblématique du centre ancien de Rennes. La plupart des immeubles de la rue a été réhabilitée dans le cadre de l'opération Rennes Centre Ancien ;

Dès 2021, le quartier va bénéficier de l'arrivée d'une nouvelle station de métro (ligne B) au cœur de la Place Saint Germain permettant un accès facilité. Parallèlement, la relocalisation des lignes de bus sur les rues Guillaudot et Gambetta implique la création de nouveaux arrêts de bus situés à l'angle du Square de la Motte et des Quais assurant ainsi une meilleure connexion et un potentiel de flux densifié entre la rue Saint Georges et le cœur shopping.

La vie de quartier y est dynamique et de nombreux commerces y sont implantés (plus d'une quinzaine) assurant une offre à la fois de quartier et de rayonnement. Principalement constituée d'établissements de restauration et de bar (12) quelques activités complémentaires sont présentes : boulangerie, librairie, boutique de créateurs. Tous les établissements sont tenus par des commerçants indépendants conférant un caractère singulier au quartier.

À l'échelle du quartier, la proposition commerciale reste diversifiée avec des activités de services regroupés non loin de la Place Saint Germain : coiffure, tabac presse, pharmacie, etc.

#### Ambiances de la rue Saint Georges, de jour et de nuit / Plan de localisation





### 3.2 Présentation de l'immeuble sis 17 rue Saint Georges

L'immeuble du 17 rue Saint Georges est une copropriété qui a bénéficié d'un accompagnement renforcé de Territoires Publics et des financeurs publics ANAH et Rennes Métropole pour engager sa réhabilitation globale et durable. L'ensemble des parties communes, du clos et couvert à la cage d'escalier en passant par la structure même du bâtiment a été traité. Les logements ont été réhabilités et le local commercial a fait l'objet de travaux de remise en état : purge, reprise de structure et coupe-feu tiers notamment.

Pour procéder à sa réhabilitation, Territoires Publics a acquis le local commercial situé en rez-de-chaussée afin de débloquer une situation qui empêchait le démarrage de ces travaux, jugés urgents pour la sécurité de ses occupants.

Historiquement, un coiffeur puis un restaurant s'y étaient installés avant que la crêperie, Le Kerlouan libère les lieux pour permettre la réhabilitation de l'immeuble.

A ce jour, la copropriété vient de terminer ses travaux.

Territoires Publics est donc en mesure de commercialiser ce local dont elle est propriétaire en lien avec les services commerce et tourisme de la métropole.

### 3.3 Situation réglementaire de l'immeuble et du bien

Cet immeuble est situé dans le Secteur Sauvegardé de la Ville de Rennes, mis en œuvre dès 1985.

Dans ce contexte, toute intervention devra donc se référer au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) et au règlement associé, dont la gestion et l'application sont assurées par l'Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine d'Ille et Vilaine (UDAP 35).

Le PSMV a fait l'objet d'un arrêté préfectoral approuvant sa révision générale en date du 13 décembre 2013. Il constitue le document réglementaire d'urbanisme applicable à tous travaux, de quelque nature que ce soit, engagés dans le local commercial. Ces travaux devront faire l'objet au préalable d'une autorisation d'urbanisme à déposer auprès de Rennes Métropole.

Le règlement graphique et littéral est consultable sur le site :

<https://metropole.rennes.fr/patrimoine-des-centres-anciens>

## 4/ Le local commercial : description et caractéristiques

### 4.1 Description du local

Le local commercial dispose d'une surface de 33 m<sup>2</sup> de surface utile de plain-pied ainsi qu'une cave privative en sous-sol de 34 m<sup>2</sup>, dont l'accès se fait par un petit escalier directement depuis la cellule commerciale.

Une cour privative d'environ 10 m<sup>2</sup> est également à usage exclusif de l'exploitant.

Pour apprécier la configuration du commerce, un plan coté vous est fourni (Annexe 1).

Dans le cadre d'un projet de restauration, une terrasse sur rue sera potentiellement envisageable mais elle ne peut être garantie par le bailleur Territoires Publics car cela relève d'une autorisation de la Ville au titre de l'occupation du domaine public. Il pourra être fait par vos soins, une demande auprès du service de la ville concerné. Les terrasses sont de plus soumises à une charte très précise et réglementée, qui devra être consultée au préalable et respectée (Annexe 2).

### 4.2 Caractéristiques techniques du local

Se rapporter à la note technique (Annexe 3).

État de livraison du local par le bailleur :

- Livré brut
- Prévus avec les fluides en attente
- Porte et ouverture livrées en l'état
- Coupe-feu 1h sur le plancher haut du RDC, mur et refend cage escalier
- Emplacement WC prévu et à aménager par le locataire sur forme d'estrade pour raccorder l'évacuation
- Vitrines en façade petits carreaux
- Conduit d'extraction en cours d'étude par Territoires Publics pour des solutions internes au bâtiment. La conclusion de cette étude sera communiquée au cours de l'appel à projets.
- Cour privative sans possibilité ni de terrasse ni d'usage au public type fumoir (hormis un passage éventuel pour les WC).

## 5 / Modalités d'implantation et conditions locatives

### 5.1 Activité pressentie

Pour Territoires Publics, la décision d'acquérir ce local commercial a été motivée également par des objectifs liés à la préservation de l'attractivité et de la diversité de l'offre commerciale de proximité dans ce quartier en mutation avec l'arrivée de la ligne B.

Par conséquent, ce local, objet de l'appel à projets est destiné à accueillir **une activité de commerce de détail y compris de restauration ou d'artisanat** (à destination des particuliers)

Une attention toute particulière sera portée à la qualité des dossiers présentés dans le cadre de l'appel à projets et à la nature du concept projeté.

L'activité projetée doit permettre de développer un concept

- Qualitatif, pérenne, répondant aux besoins des usagers du centre-ville et des visiteurs
- Singulier, nouveau, et complémentaire à l'offre existante
- Hybride pouvant associer des activités complémentaires
- Capable de fidéliser la clientèle aussi bien de proximité que de passage
- Accessible au plus grand nombre avec un ticket moyen le plus adapté à toutes les cibles (étudiants, actifs, habitants...)
- Adapté au nouveau contexte sanitaire et aux attentes nouvelles des consommateurs
- Compatible avec le caractère habité de la rue et de l'immeuble dans lequel le local se situe.
- Couvrant une amplitude d'ouverture suffisamment large pour participer à l'animation des lieux au fil de la journée afin de concourir à la vie de quartier. Pour toute activité de restauration, l'établissement sera tenu à une fermeture maximale en soirée à 0h30.

Les activités suivantes sont exclues de cet appel à projets :

- Vente de gros et déstockage
- Services : déménagement, dépannage, agence de location de tout type, réparation de tout type, funéraire.
- Commerce d'alarme/sécurité
- Bar licence IV, Livraison à domicile, restauration avec friture
- Alimentation générale/épicerie de nuit
- Rachat d'or/commerce de monnaie/bureau de change/transfert d'argent
- Commerce érotique
- Locaux associatifs

De plus, l'exploitant devra respecter les conditions suivantes :

- Activité de commerce ou d'artisanat à destination d'une clientèle principalement de particuliers, ouverte et recevant du public
- Aucune nuisances sonores, olfactives, lumineuses
- Si extraction autonome dans la cour, respecter les normes en vigueur envers la copropriété et les tiers.
- Vitrites non opacifiées sur les 2/3 minimum

**Pour les projets de restauration, il ne sera pas délivré ni transféré de licence IV conformément à la réglementation sur le secteur du centre ancien de Rennes.** Aussi, aucun droit d'étalage pour des véhicules motorisés ou autre assurant un service de livraison ne sera délivré au sein de cet espace piétonnier.

## 5.2 Conditions locatives

Un bail commercial sera établi entre Territoires Publics et le preneur dans les conditions suivantes :

- Bail commercial avec périodes triennales : 3-6-9-10 ans
- Clause de destination : selon projet
- Loyer annuel HT HC : 10725 €/an soit 325 €/m<sup>2</sup>
- Pas de pas de porte
- Charges locatives à la charge du preneur : Taxes foncières et taxes d'ordures ménagères.
- Un dépôt de garantie représentant 3 mois de loyer sera exigé à la signature du bail commercial.

*À terme, Territoires Publics n'a pas vocation à rester propriétaire des murs, elle procédera à la revente des murs passée la première triennale du bail.*

## 5.3 Modalités de livraison

La livraison du local sera réalisée à la signature du bail commercial.

L'aménagement du local est à la charge du preneur. Pour rappel, il sera exigé à la charge du preneur, le dépôt d'un dossier ERP (établissement recevant du public) auprès des services droits des sols de Rennes Métropole respectant toutes les normes en vigueur (sécurité incendie, accès ou dérogations PMR, respect du PSMV sur l'aménagement et les matériaux utilisés etc...). Une entreprise professionnelle et qualifiée pour réaliser un ERP sera exigée afin de garantir ces normes.

Pour rappel, le délai réglementaire d'instruction du dossier ERP par les services compétents est de 4 mois maximum.

Territoires publics fera une visite en cours de chantier et à la fin de celui-ci pour veiller à la conformité des travaux en lien notamment avec le règlement d'urbanisme en vigueur, le PSMV.

La typologie d'enseigne ainsi que l'emplacement sont à faire valider par vos soins auprès de l'UDAP et du service ERP. Dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble, un emplacement a d'ores et déjà été prévu en façade (croquis en Annexe 4).

## 6/ Conditions de dépôt des candidatures

La consultation a vocation à désigner le **futur preneur** et est ouverte à un preneur unique ou un groupement, portant sur la location des murs commerciaux et l'exploitation du commerce.

### **Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.**

Les personnes physiques ou morales devront joindre un dossier de candidature, comportant obligatoirement

- **La présentation du preneur ou du groupement :**

- Présentation de l'équipe candidate, identification du demandeur, structure juridique envisagée, qualification et expérience du candidat, nombre d'employé(s) prévu(s).

En cas de groupement : répartition des rôles et des responsabilités au sein du projet.

En cas de société préexistante, fournir un extrait kbis, attestations fiscales et sociales,

Les pièces suivantes seront également à joindre au dossier de candidature :

- État d'endettement en cas de société existante,
- Copie de la carte d'identité du(es) preneur(s)
- Statut matrimonial du(es) preneur(s)

- **Description et ambition du projet**

- Accompagnement au montage du projet (expert-comptable, structure de conseil, etc.)
- Projet d'activité commerciale : présentation du concept, nature de l'offre, produits et services/activités annexes envisagées, gamme de prix, clientèle visées...
- Cohérence et valeur ajoutée du projet au regard des attentes et des objectifs définis dans ce cahier des charges
- Description du fonctionnement de gestion de l'activité : horaires jours / mois d'ouverture envisagés, effectifs, besoins techniques, (si restauration : approvisionnement) ...
- Responsabilité sociétale autour du projet : description des engagements sur 3 axes : social, environnemental, et économique
- Stratégie de communication et d'animation

- **Descriptif de l'aménagement du local**

- Premiers principes d'agencement des espaces intérieurs et extérieurs : un plan complété de quelques visuels notamment de la vitrine (enseigne) permettant de comprendre l'agencement intérieur (ambiance, confort pour la clientèle et les salariés, type de mobilier projeté...) est à fournir.

Une attention particulière sera portée sur le traitement de la vitrine commerciale.

- **Explicatif du financement du projet**

- Prévisionnel d'activité à 3 ans : compte de résultat, un bilan et un plan de financement prévisionnels, investissements projetés, financement bancaire à mobiliser, apports, effectifs...

Si financement principal via un prêt bancaire : Courrier d'engagement de la banque pour l'obtention du prêt (à fournir au plus tard à la suite des auditions).

- **Planning d'implantation**

Ce planning devra présenter les différentes étapes (dépôt des autorisations et travaux) à engager depuis la signature du bail jusqu'à l'ouverture effective de l'établissement. Pour rappel, ce document sera rendu contractuel à l'issue de l'appel à projet.

Le dossier de candidature doit être intégralement renseigné, il porte engagement du candidat et doit être accompagné de tous les documents complémentaires demandés. Le dossier et les documents complémentaires sont entièrement rédigés en langue française. Tous les éléments financiers seront exprimés en euros et hors taxes. Le candidat devra mentionner son imposition ou non à la TVA au regard de son statut et de son activité.

## 7/ Phase « audition » des porteurs de projet

Suite à l'analyse des candidatures, il sera procédé à une première sélection des candidatures. Les candidatures sélectionnées seront les seules à être auditionnées par un jury composé de Territoires Publics et des services de la Ville de Rennes/ Rennes Métropole.

A ce stade, les candidats présélectionnés déposeront leurs offres finales en joignant :

- le projet d'aménagement complet permettant de comprendre l'ambiance projetée : visuels et plans des aménagements extérieurs (enseignes, devanture, mise en lumière..) et intérieurs du local (parties accessibles au public et parties techniques, mobiliers..). Une note détaillée sur les travaux nécessaires à engager
- le courrier d'engagement de la banque pour l'obtention du prêt

A la suite des auditions, des compléments pourront être demandés par Territoires Publics afin d'apprécier au mieux le projet présenté.

## 8/ Critères d'appréciations des projets

Chaque dossier de candidature devra permettre à Territoires Publics et au service Commerce et Tourisme de Rennes Métropole, d'apprécier la pertinence du projet d'implantation commerciale, aux égards des objectifs de diversité, de complémentarité, de nouveauté, de qualité ainsi que de solidité financière du candidat.

Le choix du candidat et de son projet s'effectuera sur la base des critères suivants, non classés par ordre d'importance :

- Fourniture de l'ensemble des éléments demandés au point précédent
- Références/expériences du candidat
- Pertinence du concept proposé :
  - Qualité et singularité

- Attractivité de l'offre (positionnement, cibles clients, ambiance...)
  - Plus-value au potentiel commercial et à la dynamique du quartier et du centre-ville
  - Solvabilité du modèle économique (caractère réaliste du business plan, solidité financière du candidat (garanties de financement, pérennité de la société...))
- Pertinence technique du projet
    - Qualité des aménagements intérieurs et extérieurs envisagés
  - Planning d'implantation
  - L'engagement dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprise) et le développement d'une dimension « développement durable » du projet seraient appréciés.
  - Avec une clientèle de plus en plus connectée, la digitalisation devient un enjeu incontournable dans le commerce de demain. La présentation d'une stratégie digitale ou l'intégration du digital sur le point de vente serait un atout supplémentaire.

Un jury composé de Territoires Publics, des élus, des services de la Ville de Rennes et de Rennes métropole (commerce, aménagement...) étudiera les dossiers et désignera le candidat répondant le mieux aux objectifs.

Le personnel intervenant dans l'analyse des candidatures sera tenu de garder confidentielles les informations remises par les candidats dans le cadre du présent appel à projets et de respecter le secret industriel et commercial des candidatures.

A noter que les candidats ne pourront prétendre à aucune indemnisation de la part de Territoires Publics en cas d'abandon de l'appel à projets, d'appel à projets infructueux ou si leur candidature n'est pas retenue à l'issue de la procédure de sélection préalable.

## 9/ Déroulement de l'appel à projets

### Calendrier prévisionnel

- Lancement et mise à disposition du dossier d'appel à projets : à partir du 12 octobre 2020  
Une visite est obligatoire avant l'envoi de votre candidature  
Les visites seront à programmer auprès de Mme Bloch, au 02.99.35.45.37 ou par mail : [jessica.bloch@territoires-rennes.fr](mailto:jessica.bloch@territoires-rennes.fr)
- Date limite de remise des candidatures : 11 décembre 2020
- Auditions des candidats : entre le 18/01 et le 29/01/2021  
Il sera procédé à une première sélection des candidatures. Les candidatures présélectionnées seront les seules à être auditionnées par un jury composé de Territoires Publics et des services de la Ville de Rennes/ Rennes Métropole.  
A la suite des auditions, des compléments pourront être demandés par Territoires Publics afin d'apprécier au mieux le projet présenté.
- Analyse des candidatures définitives : Février 2021
- Choix du lauréat : Mars 2021  
Le choix sera opéré par un jury composé d'élus, des services de la Ville de Rennes / Rennes Métropole et de Territoires Publics.

Le candidat devra être en mesure de signer un bail de location et de déposer ses autorisations ERP, voire quand cela est nécessaire, d'urbanisme avant le 31/05/2021.

### **Modalités**

En cas d'appel à candidature infructueux à l'issue de cette date, Territoires Publics se réserve la possibilité de classer sans suite le présent appel à candidatures, ou de procéder à la publication d'un nouvel avis, de procéder à de nouvelles visites du local.

Pendant la période d'analyse des offres, les réponses que l'instance partenariale juge utiles à l'ensemble des candidats seront communiquées à tous (en occultant toutes les informations permettant d'identifier les candidats ayant posé les questions ou relevant du secret industriel et commercial). Territoires Publics peut être amené à publier des compléments d'information (notamment, comme indiqué ci-avant, en cas de questions de candidats).

Au cours de la présente consultation, Territoires Publics s'entourera de tout tiers qui lui semblera nécessaire pour lui apporter expertise et aide dans l'analyse. Les candidats s'engagent à ne pas communiquer sur leur projet pour le local sis 17, rue Saint Georges, sans l'accord de Territoires Publics.

Chaque candidat sera ensuite informé par Territoires Publics par lettre recommandée avec accusé de réception de sa décision.

## **10/ Formalités et contacts**

La candidature devra être reçue sous enveloppe portant la mention « Candidature "Appel à projets 17 Saint Georges"- Ne pas ouvrir », en recommandé avec accusé de réception **au plus tard le 11/12/2020** à l'adresse suivante :

TERRITOIRES PUBLICS  
À l'attention de Hélène Ribierre, Responsable d'opérations commerce  
**Immeuble Agora**  
**1, rue Genevieve de Gaulle-Anthonioz**  
**CS 50726 – 35207 RENNES Cedex 02**

Ou en mains propres contre récépissé du lundi au vendredi de 9h à 17h30 à l'adresse suivante :

Territoires Publics  
**2 bis, place Saint-Melaine**  
**35000 Rennes – 1<sup>er</sup> étage**

Les dossiers délivrés après la date fixée ne seront pas étudiés.

**Pour tout renseignement complémentaire, Hélène Ribierre, responsable des opérations commerce chez Territoires Publics et en charge de l'appel à projets, se tient à votre disposition au 02.99.35.45.39 ou 06.37.52.84.09 / [helene.ribierre@territoires-rennes.fr](mailto:helene.ribierre@territoires-rennes.fr)**

**ANNEXES :**

***Annexe 1 : plan du local***

***Annexe 2 : (si restauration) charte terrasses***

***Annexe 3 : notice technique***

***Annexe 4 : plan de devanture, emplacement enseigne***